

2 rentrées par an
Septembre ou Janvier

	CANDIDAT	SELECTION	FORMATION
Formation cursus complet	-Sans condition de diplôme -Avoir 17 ans à la date d'entrée en formation	Jury de sélection dossier et entretien (test de connaissances, aptitudes et motivation)	12 mois
Formation cursus partiel	Titulaire de l'un des diplômes : -Bac Pro (ASSP, SAPAT) -AP 2006, 2011 -ARM, Ambulancier -DEAES 2016, 2021 -ADVF, ASMS	Dossier et entretien	En fonction des dispenses acquises
VAE	Expérience d'au moins un an dans le secteur sanitaire et médico-sociale.	<u>1er temps</u> : Demande de recevabilité (Livret 1) <u>2ème temps</u> : Présentation des acquis (Livret 2 et entretien)	Selon décision Jury de la VAE



Freepik

Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap

Dans le cadre de la charte progrès, l'institut accompagne les élèves en situation de handicap en proposant des aménagements de formation pour répondre aux besoins particuliers des apprenants. Pour toute information, le référent handicap est à votre disposition.



Aide Soignant— AS

Vous souhaitez devenir Aide Soignant

Institut de Formation des Professionnels de Santé
Campus de Tohannic
11 rue André Lwoff
56000 Vannes



Tel : 02 97 46 84 00
Fax : 02 97 46 84 04
Mel : secretariat@ifsi-vannes.fr
www.ifsi-vannes.fr

Qu'est-ce qu'un AS ?

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant tient une place essentielle dans l'accompagnement et le soin aux personnes. Il contribue au **bien-être** et au **maintien de l'autonomie** des patients ou résidents. Acteur clé de la prise en soin, maillon essentiel au sein d'une équipe **pluri professionnelle**, son intervention, en collaboration avec l'infirmier dans le cadre d'une responsabilité partagée, se situe dans les champs incontournables de la **relation**, de **l'aide aux activités de la vie quotidienne** (soins d'hygiène et de confort, aide aux repas, etc), de la **prévention des risques** et de la contribution à **au projet de soins ou d'accompagnement personnalisé**.

Quelles sont ses missions ?

Les missions de l'AS sont régies par décret. Les compétences nécessaires à l'exercice de ses missions sont organisées selon un référentiel d'activités

1. Accompagner et soigner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités.
2. Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques.
3. Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants
4. Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités de soins en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
5. Transmettre, quelques soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités.

Où peut-il exercer ?

L'activité professionnelle de l'aide-soignant est **très diversifiée**. Elle s'effectue au sein d'une équipe **pluridisciplinaire** intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales, notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continus ou discontinus en structure ou à domicile.

L'exercice **hospitalier et en structure médico-sociale** est majoritaire.

Il est également possible d'exercer au sein de **l'union européenne**. Toutefois, l'absence de réglementation amène à devoir prendre contact avec les autorités compétentes de l'Etat membre ou l'on souhaite s'installer.

Diplomation ?

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant atteste de l'obtention des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de certification. Depuis la rentrée 2021, le diplôme d'Etat d'aide-soignant est reconnu de niveau bac.

Un aide-soignant peut poursuivre sa formation et préparer le DE d'infirmier.

Le diplôme d'aide-soignant est accessible par la Validation des Acquis d'Expériences (VAE)

Quelques chiffres...

12 mois de formation

50% d'enseignements

50% de stage

Quels contenus de formation ?

La formation dure 12 mois dont :

770 heures de formation théorique

Les unités d'enseignements se répartissent sur 5 blocs :

Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées

770 heures de stages cliniques

Les stages sont **hospitaliers ou extra-hospitaliers**.

Ils sont réalisés en service de Médecine, Chirurgie, Psychiatrie, Gériatrie, en hospitalisation à domicile.

En formation complète, les élèves peuvent choisir un stage en **France ou à l'Etranger**.

Les élèves bénéficient d'un encadrement par des professionnels formés à l'accompagnement et à l'évaluation.

Méthodes pédagogiques ?

Les enseignements sont réalisés sous **différentes formes** : cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques, méthodes pédagogiques interactives (Simulation en santé, Ludopédagogie), travaux personnels guidés.

Au cours de sa formation, l'élève AS sera **guidé** pour favoriser sa progression et développer des aptitudes professionnelles indispensables au métier. En outre, il bénéficiera d'un **suivi pédagogique individualisé**.

Coût de la formation ?

Pour les formations initiales, le coût pédagogique est pris en charge par la Région Bretagne.

Pour les formations continues, une prise en charge financière (OPCO, CPF, Pôle emploi, Etat) est possible selon la situation des candidats.

N'hésitez pas à nous contacter ou consulter le site internet.

Qualités requises...

Rigueur et méthode
Organisation
Travail en équipe
Intérêt pour l'autre
Résistance physique
Curiosité

